

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 24 Mars (24/03/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTES :**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Laurent TAMIETTI, **Conseiller Municipal.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

01 – 24 Mars 2015

**ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC - LIZAC**

Rapporteur : M. Le MAIRE

**Vu** l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des délégués communautaires.

**Considérant** l'arrêté de création du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,

**Considérant** la délibération n°18 du 24 octobre 2013 adoptant les statuts du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,



Il convient de procéder à l'élection d'un délégué syndical suppléant en lieu et place de Monsieur PIRAME Michel, suite à son décès, par les Conseillers municipaux de la Commune de Moissac, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Se porte candidat : M. Robert GOZZO.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Suppléant
29
29
15

A obtenu :

M. Robert GOZZO 27 VOIX

M. Robert GOZZO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué suppléant.

L'élection a donné les résultats ci-après :

**DELEGUE SUPPLEANT**

M. ROBERT GOZZO

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la désignation de M. ROBERT GOZZO, conseiller municipal représentant suppléant de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac.

Pour copie conforme  
Moissac le 25 mars 2016  
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :